

**2016 DILT 13 DFA: Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux –
Approbation du compte administratif 2015**

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances de décembre 2014, et de juillet 2015 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1^{ère} Commission et par M. Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : le compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2015 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	12.263.040,44 euros
Le montant des mandats émis s'élève à :	6.346.305,60 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2015 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2015 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	12.263.040,44 euros
Le montant des titres émis s'élève à :	9.019.623,02 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2014 :	3.662.653,11 euros

BALANCE

Dépenses :	6.346.305,60 euros
Recettes :	9.019.623,02 euros
Montant des RAR 2015	1.590.666,07 euros

Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :

8.000
6.335.970,53 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2015 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	43.409.292,02 euros
Le montant des mandats émis et des charges rattachées s'élève à :	41.036.711,83 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2015 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	43.409.292,02 euros
Le montant des recettes titrées s'élève à :	32.740.782,09 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2014 reporté (après affectation) :	8.519.745,33 euros

BALANCE

Dépenses :	41.036.711,83 euros
Recettes :	32.740.782,09 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	223.815,59 euros

Article 2 : Le montant des plus-values nettes de cessions d'actif (767.392,03 euros) est supérieur à l'excédent de la section d'exploitation. L'excédent sera donc intégralement affecté au financement des dépenses d'investissement (compte 1064) pour 223.815,59 euros au budget supplémentaire 2016.

Article 3 : le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 6.335.970,53 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire de 2016.